

Montreuil, le 2 juillet 2020

La direction persiste

pour faire des économies sur le dos des salariés

Pour cette troisième séance de négociation, la direction s'est de nouveau servie de la crise sanitaire pour ne pas répondre aux attentes légitimes des salariés.

Les nouvelles propositions sont loin du minimum attendu par tous. Une seule ligne directrice, faire des économies sur le dos des salariés. Pour mémoire, l'an passé, la direction a fait 6% de gain de productivité. Ces 6% de gain doivent être redistribués à l'ensemble des salariés.

Une attitude de la direction

Tout au long de cette séance, la direction a, par son attitude, méprisé les salariés. Les fonctionnaires non-cadres et les cadres en sont les principales victimes. A ce stade, l'augmentation pour les fonctionnaires non-cadres est de 8€ net par mois environ et pour les cadres, de 19€ net par mois environ.

Dans cette négociation, la direction fait la part belle aux augmentations individuelles qui se feront à la tête du client. Elle s'appuie pour cela sur le très injuste et inefficace accord ARCQ comme levier de flexibilité pour accompagner la décroissance des effectifs et pousser à la mobilité.

inacceptable

L'unité syndicale

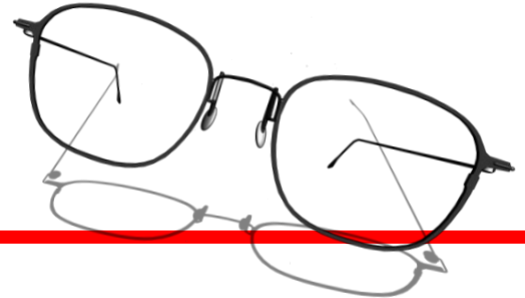
met la pression sur la direction

La proposition de l'entreprise étant très largement en dessous des attentes du personnel, la CGT a demandé une suspension de séance. Nous avons gagné l'unité syndicale. Ainsi, nous avons maintenu la pression sur la direction en l'obligeant à revenir à la table des négociations le 2 juillet avec de nouvelles propositions. L'ensemble des organisations syndicales a demandé une hausse, conséquence du taux directeur, essentiellement par des augmentations de salariés.

Synthèse des mesures NAO 2020

Elements budgétaires (en bruts annuels ou en % masse salariale)

- Taux directeur affiché: **1.8%** (3% en 2019) **dont 0.6% sur l'accord reconnaissance des compétences (ARCQ)!**
- Le budget global actuel est de **61 M€** (vs 110 M€ en 2019)
- Application des mesures (hors promotion et mesure emploi et compétence) au 1^{er} janvier
- Mesures collectives:
 - Fonctionnaire non cadre : **120 € 0.35%** (vs 320 € en 2019)
- Mesures managériales individuelles :
 - Salarié de droit privé non cadre **1% dont 0,8% avec 230€ mini** (vs 450 € en 2019) + **0.2 % en AI**
 - Cadre : **1% dont 0.55%** avec **290 € mini** pour tous sauf bande G (vs 525€ en 2019) + **0.45% en AI**
 - Minima Complément Salarial Cadre fonctionnaire: **0,55%** avec **30€ mini** (vs 50 € en 2019)
- Mesures Emploi et Compétence: (hors budget ARCQ)
 - **Rien pour l'instant**
- Promotions : (hors budget ARCQ)
 - **Rien** (vs 0.1 % pour toutes les promos en 2019)
- Mesures premiers niveaux de salaires (augmentation des seuils / 2019)
 - **100** pour < 30k€ pour les non cadres
 - **200** pour < 36k€ pour les cadres
 - **100** entre 36k€ et 41k€ pour les cadres
- Mesures Egalité Professionnelle :
 - **0.1%** (vs 0,3% en 2019)
- Mesures début de carrière : 29 ans ou moins **ET** 4 ans d'ancienneté max (idem 2016)
 - Salarié des bandes B, C et D : **1%**
 - Salarié des bandes Dbis, E, F et G : **2%**
- Mesures spéciales pour certaines catégories de personnel (médecins du travail, fonctionnaires en TPS (partie sur rémunération) et élus et mandatés à temps plein):
 - **1.35%** (vs 1.6 % en 2017)
- Mesures reconnaissance des compétences
 - **0.6%** (vs 0.85% en 2019)
- Mesure Médecins du travail :
 - **1,35%**
- PRA (consolidation des accords pour les fonctionnaires) :
 - **0,1%**



Nous arrivons très prochainement à la fin de la négociation, Orange fait le choix de réduire le budget salarial pour faire des marges supplémentaires sur le dos du personnel. Pour la CGT, c'est inacceptable.

Les salariés doivent se mobiliser pour réclamer une autre répartition des richesses créées par le travail. C'est impératif pour créer le rapport de force nécessaire et obtenir:

- Des augmentations collectives pour tous. Cela doit se traduire pour les fonctionnaires par une revalorisation de leur point d'indice.
- Le 13^e mois pour tous en plus des rémunérations actuelles.
- Une prime exceptionnelle de 1 000 € pour tous
- La suppression définitive de l'écart salarial femmes/hommes selon le principe « à travail de valeur égale, salaire égal »
- La régularisation immédiate de tous les sous-positionnements.
- La reconnaissance des qualifications des métiers par des promotions.
- Un SMIC à 1 800€ bruts à l'embauche et sans qualifications.
- Aucun salaire cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale (3 428€/mois en 2020).

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	